

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 12 décembre 2022

Date convocation : 05/12/2022

Excusés - Absents : LUKASIEWICZ Dominique, MERCADIER Damien, CAVALIE Fabienne, SOULIE Jérôme, ASSIE Mathilde ayant donné procuration à EGEA Marie-Hélène.

Secrétaire de séance : SOLER Jean.

Benoît RAVALHE accueille les membres présents et les remercie de leur assiduité aux réunions du conseil municipal

1-Point sur les travaux à venir : Benoît RAVAILHE présente les plans de financement définitifs des 2 projets restant à réaliser :

- Rénovation énergétique de la salle communale

DEPENSES				RECETTES			
Entreprise	Nature travaux	Montant HT	Montant TTC	Organisme	Base subv	%	Montant
RIOS Emmanuel	Climatiseurs air/air et radiateurs pièces annexes	25 714,42 €	30 857,30 €	ETAT DSIL ETAT	100 078,50 €	35 %	35 027,00 €
CF COUGOUREUX Frédéric	Ens menuiseries ALU Double vitrage	39 735,65 €	47 682,78 €	REGION		30 %	25 020,00 €
RIOS Emmanuel	Eclairage salle communale	11 448,92 €	13 738,70 €	DEPARTEMENT		10 %	10 007,85 €
Sarl CALVIGNAC Lionel	Faux plafond + isolation laine de verre	23 540,00 €	28 248,00 €	Total Sub		75 %	70 054,85 €
Sarl CALVIGNAC Lionel	Isolation intérieure par doublage des murs	17 372,04 €	20 846,45 €				
				Autofinancement HT			47 756,18 €
				TVA			23 562,21 €
Total		117 811,03 €	141 373,24 €				

Les travaux engagés devraient commencer mi-février, avec une indisponibilité de la salle jusqu'à la fin mai environ.

- Terrain multisports : à côté du terrain de tennis

DEPENSES				RECETTES		
Entreprise	Nature travaux	Montant HT	Montant TTC	Organisme	% attribué	Montant
O3 CONSULTINFG	Fourniture DECAPARK	18 500,00 €	22 200,00 €	ETAT DETR	20,00%	9 468,40 €
MJO	Pose DECAPARK	3 030,00 €	3 636,00 €	REGION	10,00%	4 734,20 €
KREA JEUX	Clôture Panneaux	4 758,00 €	5 709,60 €	DEPARTEMENT	20,00%	9 468,40 €
ASLS	Peinture périmètre terrain	4 145,00 €	4 974,00 €	Fonds concours 3CS	14,15%	6 700,00 €
Causse Brunet	Revêtement périmètre terrain	16 909,00 €	20 290,80 €	Total Sub	64,15%	30 371,00 €
				Autofinancement		16 971,00 €
				TVA		9 468,40 €
	Total	47 342,00 €	56 810,40 €			

Les travaux devraient eux aussi commencer au printemps.

Benoît RAVAILHE précise qu'il sera nécessaire de contracter un emprunt pour couvrir l'autofinancement de ces projets, ainsi qu'un prêt court terme pour palier au décalage entre le versement des subventions accordées et le paiement des factures. Accord à l'unanimité.

Françoise EMERIAUD et Jean SOLER se chargent de contacter la banque.

3- Aménagement Place du Ségala : Benoît RAVAILHE donne la parole à Françoise EMERIAUD, qui expose avoir pris contact avec les services de la 3CS pour appréhender le projet d'aménagement de la Place du Ségala. Elle s'est aussi rapprochée, avec Jean SOLER, de la commune de Villeneuve sur Vère, qui a aménagé le cœur de son village.

Dans un premier temps, il est nécessaire de réaliser une étude de faisabilité présentant plusieurs options permettant de sélectionner les travaux d'aménagement à venir en fonction de leurs qualités structurelles d'aménagement paysager, de leur coût et des aides financières susceptibles d'être attribuées à la collectivité pour ce projet.

Françoise EMERIAUD présente une proposition d'honoraires de la Société URBALINK de Toulouse, pour la réalisation d'une étude de faisabilité, dont le montant s'élève à 7 180 € HT.

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions, 9 pour) pour demander à la Société URBALINK de réaliser cette étude de faisabilité.

4-Travaux de voirie – FAVIL : Benoît RAVAILHE rappelle que les communes du SIVOM de Pampelonne fonctionnent en commande groupée pour la réalisation de travaux de voirie.

Il informe le conseil municipal que le marché de travaux actuel arrivant à son terme, il y a lieu de renouveler la convention permettant d'effectuer les démarches de consultation et de commandes de façon groupée. Accord à l'unanimité.

5-Taxe d'aménagement : Benoît RAVAILHE expose que les communes qui l'ont instituée, perçoivent la taxe d'aménagement. Cette taxe est un impôt local perçu par les communes et le département. Elle concerne les opérations de construction, reconstruction, agrandissement, nécessitant l'obtention d'une autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, autorisation de préalable...)

Benoît RAVAILHE donne la parole à Françoise EMERIAUD qui expose que dans un premier temps la loi des finances 2022 prévoyait l'obligation faite aux communes de verser aux communautés de communes (EPCI), tout ou partie du produit de la taxe d'aménagement perçu. Par délibération la 3CS avait opté pour un pourcentage de reversement de 0.10 %

Elle expose qu'en application de l'article 15 de la loi n° 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 de finances rectificative pour 2022, le reversement de la taxe d'aménagement des communes aux EPCI est rendu facultatif.

Il est pris acte, à l'unanimité, de la décision de la 3CS en date du 08 12 2022, de renoncer au reversement de la Taxe d'aménagement de la part des communes au profit de la 3CS.

6-Plan Local d'Urbanisme : Benoît RAVAILHE rappelle les termes et conditions du marché conclu avec les bureaux d'études OC'TEHA, et ASUP, signé collectivement par les communes de Monestiés, Pampelonne, Sainte-Gemme, Taïx, Valdériès et Tanus le 18/12/2018. La commune de Monestiés ayant assuré la partie administrative de la consultation en amont.

Il rappelle que jusqu'au diagnostic, le travail réalisé par les bureaux d'études a été mené collectivement sur les 6 communes. Ensuite OC'THEA a travaillé individuellement avec chaque commune.

Il rend compte du travail réalisé par le bureau d'étude en collaboration avec la mairie pour établir dans un premier temps le PADD, le règlement, le document d'Orientations d'aménagement et de programmation. Il souligne la difficulté à travailler sans l'accompagnement du bureau d'étude et précise que des réunions de travail supplémentaires sont nécessaires.

Il présente l'avenant au contrat initial pour un montant total de 1 750 € HT, correspondant aux travaux, consultations et réunions supplémentaires nécessaires à l'avancement de l'élaboration du PLU. Accord à l'unanimité.

7-Adhésion ADM81 - Prestation progiciel Berger Levrault : Considérant la création d'un partenariat entre Berger Levrault et l'ADM 81 s'agissant de l'assistance mutualisée de progiciels, l'ADM 81 sera en mesure d'assurer, à compter du 1er janvier 2023, l'assistance, la mise en service et la formation des progiciels de la gamme e.magnus, en lieu et place de la société Berger-Levrault,

Considérant que le coût pour la collectivité restera comparable à celui payé à ce jour et que la prestation fournie par l'ADM 81 est la garantie d'une proximité avec la collectivité,

Accord à l'unanimité pour signer le contrat de prestation d'assistance progiciels avec l'ADM 81 pour une durée de 4 ans, avec un montant forfaitaire annuel de 459,16 € HT soumis à revalorisation annuelle,

8-Virement de crédits : Accord à l'unanimité des différents ajustements budgétaires présentés et nécessaires.

9- Dénomination VC 30 : Benoît RAVAILHE expose le projet de vente d'un particulier d'un ensemble de 4 terrains à bâtir dont l'accès se fera par la voie communale N° 30 dite des Ramaudes. Il propose de nommer cette voie qui va de la Rue de Tréban à la Route de Réquista.

Accord à l'unanimité pour nommer la voie communale n° 30 dites des Ramaudes, **Rue des Ramaudes**

10- Collecte des ordures ménagères : Benoît RAVAILHE expose que la collecte des déchets sur la commune de Tanus passera en individualisé à compter du 01 avril 2023 sur le village et sur quelques rues adjacentes. Les habitants seront informés par la 3CS en temps voulu, des containers individuels de collecte leur seront distribués.

En entretien avec M.PADILLA et Mme SLIMANI, Benoît RAVAILHE a demandé à ce que les comptes-rendus de la commission OM soient envoyés, en plus des délégués au secrétariat des mairies afin de faciliter la circulation de l'information. Pour mémoire Jérôme SOULIE est référent TRYFIL au sein du conseil municipal.

11- Vente terrain communaux : Benoît RAVAILHE informe le CM que le terrain nu rue de Puech Redon a été vendu au prix de 20 000 € comme prévu pour la construction d'une maison d'habitation.

La procédure d'aliénation d'une portion de chemin rural au Bruel au bénéfice de M. Jean-Marie VAYSSE est terminée (produit vente 454,50 €).

12- Candidature Viaduc du Viaur au classement mondial de l'Unesco avec 5 autres ponts métalliques européens. : Rolande AZAM ; conseillère déléguée au patrimoine et au tourisme, fait un exposé rétrospectif sur le Viaduc du Viaur, de sa construction à sa candidature au classement mondial de l'Unesco, avec 5 autres ponts métalliques européens, candidature portée les communautés de communes du Ségali (12) et du Carmausin Ségala (1).

Elle souligne le rôle des différentes associations qui œuvrent pour la notoriété du Viaduc du Viaur et de Paul Bodin, son concepteur : Tanus Découverte et Loisirs – TDL-, Valorisation du Viaduc du Viaur – VVV-, en partenariat avec les communes de Tauriac de Naucelle et de Tanus. Sans oublier Max ASSIE qui a écrit et publié plusieurs ouvrages sur Le viaduc et son concepteur Pau Bodin.

Elle propose que lors du positionnement des plaques « Monuments Historiques » aux abords du Viaduc les 2 conseils municipaux de Tanus et Tauriac de Naucelle se rencontrent.

Rolande AZAM demande aux élus de ne pas minimiser les opportunités que représente la présence de cet ouvrage d'art sur le territoire communal, intercommunal.

Enfn elle émet le souhait de dynamiser l'association VVV adhésion, implication, etc....

13-Questions diverses

***Aire de covoiturage :** l'aménagement par les services du Département est pratiquement terminé, la mairie a réalisé des plantations, disposé une table.

***Système de télé alerte :** Collecte des numéros de téléphone par les élus. Faire un courrier à ceux qui n'ont pas répondu.

Françoise EMERIAUD se chargera avec Chantal VIDAL, secrétaire, de rentrer les données dans la base de télé alerte.

La séance est levée à 0h30

Monsieur le Maire de Tanus, Benoît RAVAILHE

